



Accusé de réception en préfecture
02B-24200354-20210927-CONS-AG-21-115-DE
Date de télétransmission : 30/09/2021
Date de réception préfecture : 30/09/2021

**CUMUNITÀ
D'AGGLUMERAZIONE
DI BASTIA**

Conseil du 27 septembre 2021

DELIBERATION DU CONSEIL

DE LA

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA

OBJET : CREATION DE DEUX EMPLOIS NON PERMANENTS A TEMPS COMPLET RELEVANT DU CADRE D'EMPLOIS DES AGENTS DE MAITRISE TERRITORIAUX – CHARGE DE PREVENTION DECHETS ET COMMUNICATION

L'An Deux Mille Vingt et Un, le 27 septembre à 17h30 le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni à Bastia, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Louis POZZO DI BORGO, sur convocation en date du 21 septembre 2021.

PRESENTS : BATTESTI Gilles, BERTOLUCCI Marie-Christine, BIAGGINI Jean-Jacques, CALLIER Jeanne, COLOMBANI Carulina, GIAMARCHI Marie-Dominique, LEONARDI Jean-Charles, LOMBARDO Florence, LORENZI Thérèse, MALAFRONTÉ Christine, MASSONI Jean-Joseph, MILANI Jean-Louis, MORGANTI Julien, MUSSIER Emma, PADOVANI Marie-Hélène, PELLEGGRI Leslie, PERETTI Philippe, PERFETTINI Martine, PETRI-GUASCO Emmanuel, POLIFRONI Bruno, POLISINI Ivana, POZZO DI BORGO Louis, ROMITI Gérard, ROSSI Michel, SALGE Hélène, SAVELLI Jean-Michel, SAVELLI Pierre, SIMONI Pierre-Baptiste, TIERI Paul, TIMSIT Christelle, ZUCCARELLI Jean.

ONT DONNE POUVOIR :

DE CASALTA Jean-Sébastien	à	ZUCCARELLI Jean
PIPERI Linda	à	SAVELLI Pierre
LACAVE Mattea	à	POLISINI Ivana
PADOVANI Jean-Jacques	à	PADOVANI Marie-Hélène
SIMONPIETRI Pierre-Michel	à	POZZO DI BORGO
LINALE Serge	à	ROMITI Gérard

ABSENTS : DE GENTILI Emmanuelle, VESPERINI Françoise, SIMEONI Gilles.

QUORUM : 14

M. Pierre-Baptiste Simoni est élu secrétaire de séance.

OBJET : CREATION DE DEUX EMPLOIS NON PERMANENTS A TEMPS COMPLET RELEVANT DU CADRE D'EMPLOIS DES AGENTS DE MAITRISE TERRITORIAUX – CHARGE DE PREVENTION DECHETS ET COMMUNICATION

Le Conseil de la Communauté d'agglomération de Bastia ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant statut de la Fonction Publique Territoriale et notamment l'article 34 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2020-09-29-001 du 29 septembre 2020 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Considérant le renouvellement des membres du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia issu des élections des 15 mars et 28 juin 2020 ;

Vu le tableau des effectifs ;

Vu l'avis favorable de la commission « Mezi di a culletività » et du Bureau communautaire ;

Vu le rapport présenté ce jour ;

Considérant les motifs évoqués ci-dessous ;

Où l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

DECIDE
(Abstention : M. Morganti)

-De créer les emplois non permanents ainsi qu'il suit :

Type d'emploi	N° poste de travail	Poste de travail	N° poste budgétaire	Financement	Motif
Non permanent -Contrat de projet	PT-00289	Chargé de prévention déchets et communication	PB-00385	Cadre d'emplois des agents de maitrise territoriaux	Renforcement du service prévention et animation des collectes sélectives - modification des missions des ambassadeurs de tri.
	PT-00290		PB-00386		

OBJET : CREATION DE DEUX EMPLOIS NON PERMANENTS A TEMPS COMPLET RELEVANT DU CADRE D'EMPLOIS DES AGENTS DE MAITRISE TERRITORIAUX – CHARGE DE PREVENTION DECHETS ET COMMUNICATION

-De procéder à la modification du tableau des effectifs correspondante ;

DIT


Que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés sont inscrits au budget principal, au chapitre 012 ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



LE PRESIDENT


Louis POZZO DI BORGO

Acte certifié exécutoire
après dépôt en préfecture
le **30 SEP. 2021**
et publication ou notification
du **30 SEP. 2021**
La Directrice de l'Administration Générale
Nora  GHRAOUI

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bastia dans le délai de deux mois à compter du présent affichage et notification.